



Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n° 8 incluse et à partir de la question n° 12), M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 2 et jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Anne BENEDETTO (jusqu'à la question n° 11 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET (jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 9), M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 2), M. Laurent CROIZIER (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 11 et jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Saïd MECHAI (à compter de la question n° 8 et jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 9), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 8)

Secrétaire : Jamal Eddine LOUHKIAR

Étaient absents : Mme Nadia GARNIER, Mme Karima ROCHDI

Procurations de vote : Mme Frédérique BAEHR à M. Nicolas BODIN (à partir de la question n° 9 et jusqu'à la question n° 11 incluse), M. Guillaume BAILLY à Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM (à compter de la question n° 12), Mme Julie CHETTOUH à Mme Marie ZEHAF (pour la question n° 8), M. Sébastien COUDRY à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME (à compter de la question n° 47), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 10 incluse), M. Saïd MECHAI à Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n° 7 incluse), Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN, Mme Juliette SORLIN à M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n° 8 incluse), Mme Marie ZEHAF à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 7 incluse)

OBJET : 23 - Quartier 2030 - Appel à projets 2024 - Programmation complémentaire

Délibération n° 007643

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

Publié le : 26/09/2024

Séance du 19 septembre 2024

Le Conseil Municipal, convoqué le 12 septembre 2024, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55
Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Quartier 2030 - Appel à projets 2024 - Programmation complémentaire

Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Maire

	Date	Avis
Commission n° 2	03/09/2024	Favorable unanime
Commission n° 3	04/09/2024	Favorable unanime

Résumé :

Le nouveau contrat de ville (2024-2030) de GBM a été signé le 29 mars 2024.
 Une première programmation de l'appel à projet 2024 et une première programmation complémentaire ont fait l'objet de délibérations en Conseil Municipal les 4 avril et 20 juin 2024.
 Le présent rapport porte sur une deuxième programmation complémentaire consolidant pour certains projets des financements attribués dans les précédentes programmations et reposant sur la réaffectation de financements obtenus dans le cadre de la Dotation Politique de la Ville (DPV) 2024.

Le nouveau contrat de ville (2024-2030) de GBM a été signé le 29 mars 2024.

Dans la poursuite des décisions du Conseil Municipal du 4 avril 2024 et du 20 juin 2024, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à une programmation complémentaire consolidant pour certains projets des financements attribués dans les précédentes programmations et reposant sur la réaffectation de financements obtenus dans le cadre de la Dotation Politique de la Ville (DPV) 2024.

La participation totale de la ville de Besançon pour cette programmation complémentaire s'établit à 11 000 €.

Volet Culture et expression artistique

Ce volet comporte 6 actions.

N°	Maître d'ouvrage	Projets	Ville PROPOSE
			CULTURE
75	Association Na	Abracabaret Projet chorégraphique pluriannuel de territoire à Montrapon : ateliers artistiques réguliers avec les scolaires et les habitants en vue d'une déambulation, de bulles de création chorégraphique et musicale puis d'un bal	1 500 €
83	MOVO	La Block Party de Movo (Je bouge mon quartier) En pied d'immeubles à Palente Orchamps, ateliers d'initiation de hip hop, de football freestyle sur 2 jours avec battle de danse, DJ set et mini tournoi de foot / basket et scène ouverte	1 000 € (Rappel alloué en 1 ^{ère} prog 4 000 €)
155	Porte-avions	Breakdance à Besançon Sur Planoise et Montrapon, ateliers d'initiation au breakdanse, battle « old school » et week end rencontre avec ateliers et battle exhibition	1 000 € (Rappel alloué en 1 ^{ère} prog 3 000 €)

N°	Maître d'ouvrage	Projets	Ville PROPOSE
			CULTURE
173	Compagnie un château en Espagne	A hauteur d'enfance Projet poétique, écologique et culturel pluriannuel à Montrapon, pour la petite enfance associant des ateliers, des rencontres, des installations, des représentations théâtrales.	2 500 €
177	Association Juste ici	Les Ateliers Juste Ici à Planoise Résidence artistique pluriannuelle avec une nouvelle artiste plasticienne conjuguant des ateliers, des événements grand public, la création d'œuvres symboliques apportant un nouveau regard sur le quartier	4 000 € (Rappel alloué en 1 ^{ère} prog 10 000 €)
249	ASEP Besançon (ASEP)	Hop ! Besançon danse Mise en réseau des asso de danse urbaine par le CCUB avec ateliers en pied d'	1 000 € (Rappel alloué en 1 ^{ère} prog 1 000 €)
Total			11 000 €

Le montant total de ce volet, qui s'élève à 11 000 €, sera pris en charge sur la ligne de crédit 65.311.65748.0022193.10039.

M. Damien HUGUET (1), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur les subventions pour un montant total de 11 000 €,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n° 1 à la convention annuelle avec l'association « Juste Ici », annexé au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 1

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

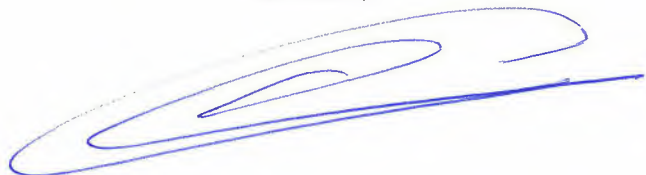
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,



M. Jamal-Eddine LOUHKIAR,
Conseiller Municipal

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT



Avenant n°1 à la CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS et de MOYENS

Entre :

La Ville de Besançon, représentée par Madame la Maire de Besançon Anne VIGNOT, dûment habilitée par la délibération du Conseil Municipal en date du 19 septembre 2024,
N° de Siret : 212500565 00016

Et :

L'Association Juste Ici, représentée par sa Présidente, Annaïck LE SCOUEZEC dûment habilitée, dont le siège social est situé 10 avenue de Chardonnet 25 000 Besançon.
N° de Siret : 533304994 00023

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 - Objet

Le présent avenant à la convention annuelle d'objectifs et de moyens du 12 juin 2024 a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Ville de Besançon et la CU-GBM apportent un soutien complémentaire en 2024 à l'association Juste Ici pour la réalisation de ces actions culturelles au bénéfice principalement des personnes résidant dans le quartier de Planoise et de Clairs Soleils.

Article 2 – Modification de l'article 5 – Engagements financiers

Le paragraphe :

La Ville de Besançon s'engage, après délibération de son Conseil Municipal, à verser à Juste Ici la somme de 14 000 € pour l'année 2024 ayant pour but de soutenir la mise en œuvre du programme d'actions (Direction Action Culturelle : 4 000 € pour le projet de Clairs Soleils, 10 000 € pour le projet de Planoise).

EST MODIFIE PAR :

La Ville de Besançon s'engage, après délibération de son Conseil Municipal, à verser à Juste Ici un complément de 4 000 € à la somme de 14 000 € pour l'année 2024 (votée au CM du 4 avril 2024) ayant pour but de soutenir la mise en œuvre du programme d'actions (Direction Action Culturelle : 4 000 € pour le projet de Clairs Soleils, 10 000 € portés à 14 000 € pour le projet de Planoise Festival Bol Bol Bol).

Article 3 – Autres dispositions

Les autres dispositions de la convention annuelle d'objectifs et de moyens signée le 12 juin 2024 restent inchangées.

Fait en 3 exemplaires, à Besançon, le

Pour Juste Ici
La Présidente,

Pour la Ville de Besançon,
la Maire,

Annaïck LE SCOUEZEC

Anne VIGNOT